

## **ARRÊTÉ DU MAIRE DE BRON**

Numéro : ECIV\_AR20240706

Objet : Délégation de fonction d'officier d'état-civil à un Conseiller Municipal

**Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,**

VU les articles L. 2122-18 et L. 2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'absence du Maire et des Adjointes pour la célébration des mariages

### **ARRÊTE**

**Article 1 :** Monsieur François-Xavier PENICAUD, Conseiller Municipal de la Ville de Bron, est délégué pour exercer les fonctions d'officier d'état-civil pour la célébration du mariage ayant lieu :

Le vendredi 5 juin 2024

- à 11H00 : Romain CHENCINSKI dit CHENCISKI et Céline DUFAU-SANSOT

**Article 2 :** le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la Ville. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

**Article 3 :** un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

**Fait à BRON, le**

**Jérémie BREAUD,**

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 09/07/2024



ID : 069-216900290-20240704-ECIV\_AR20240706-AR